



Projet d'ordre du jour
Séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 21 juillet 2020

Heure : 11 h

Endroit : À huis-clos (disponible au public le 22 juillet 2020)

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020.

2. Administration générale :

2.1. Centre récréatif Desjardins – Autorisation de la signature de la convention de partenariat avec Desjardins.

3. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

3.1. Tintamarre pour les Fêtes Acadiennes 2020 – Demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec pour circuler sur la Route 132 et l'avenue de Grand-Pré.

3.2. Tintamarre pour les Fêtes Acadiennes 2020 – Autorisation de circuler sur certaines rues de la ville.

4. Urbanisme :

4.1. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation publique écrite pour la demande de dérogation mineure 2020-01 (200, chemin Athanase-Arsenault).

4.2. Décision à la demande de dérogation mineure affectant un immeuble situé sur le lot 4 656 045 du cadastre du Québec (Cime Aventures - 200, chemin Athanase-Arsenault).

4.3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation publique écrite pour la demande de dérogation mineure 2020-08 (104, chemin de l'Échouerie).

4.4. Décision à la demande de dérogation mineure affectant un immeuble situé sur les lots 5 504 270 et 4 656 469 du cadastre du Québec (104, chemin de l'Échouerie).

4.5. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 15 juillet 2020.

4.6. Décision à une demande de permis de rénovation dans le secteur régi par le règlement sur le PIIA – 112, avenue de Grand-Pré (lot 4 311 963 du Cadastre du Québec).

5. Autres :

5.1. Période de questions.

5.2. Levée de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020.